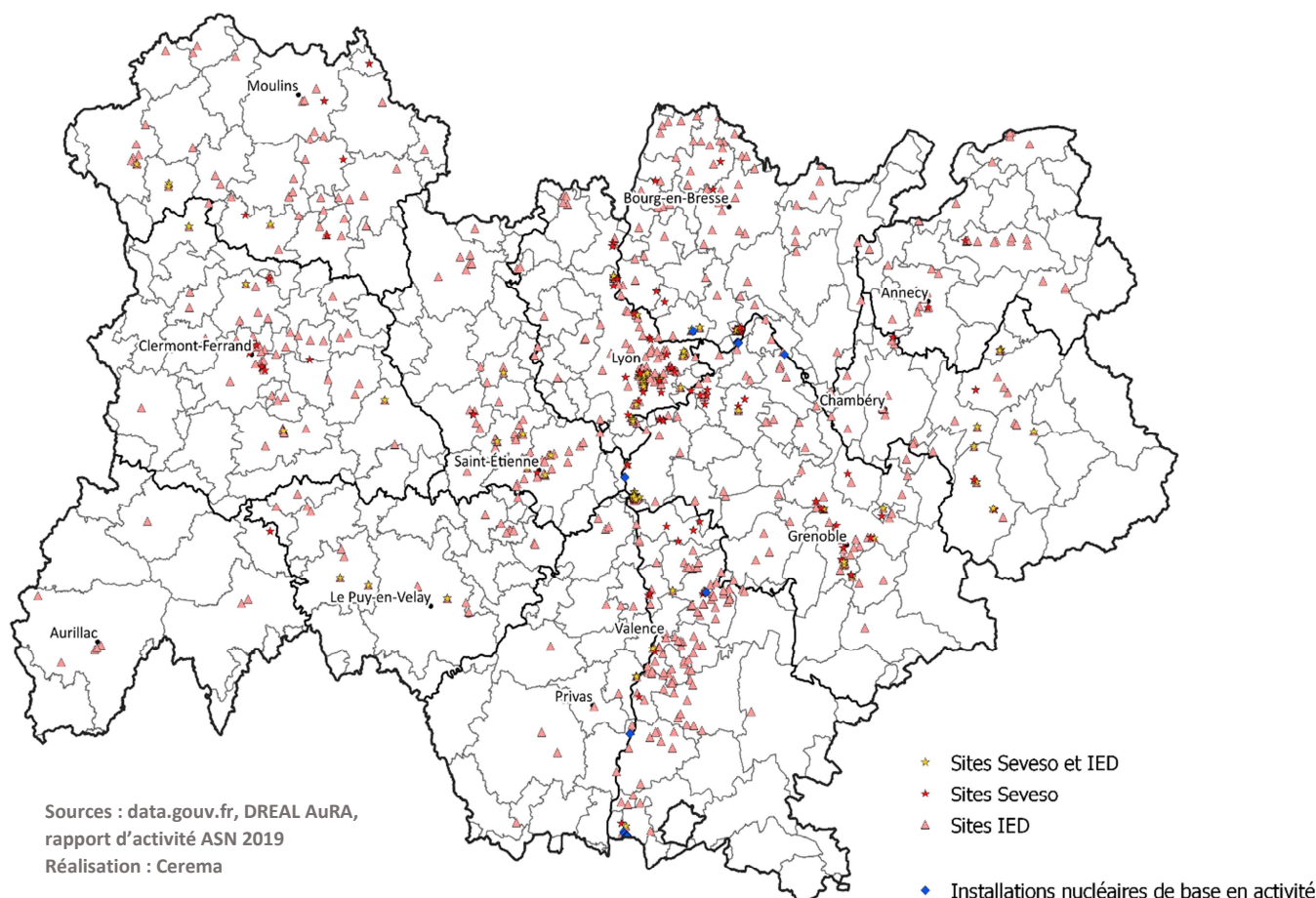


Auvergne-Rhône-Alpes : deuxième région industrielle française

Localisation des ICPE (IED-MTD et/ou SEVESO) et des Installations Nucléaires de Base



La région Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région industrielle de France et les activités industrielles constituent des enjeux potentiellement importants pour l'environnement et la santé des habitants. Néanmoins, de plus en plus d'entreprises s'efforcent de réduire leur impact en s'orientant notamment vers le zéro rejet.

En 2020, la base nationale des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) recense sur la région près de 6046 ICPE (dont 2750 soumises à autorisation et 2286 soumises à enregistrement).

A ces ICPE, s'ajoutent les Installations Nucléaires de Base (INB) : les réacteurs nucléaires, les accélérateurs de particule, les usines de transformation de substance radioactive, les installations destinées au stockage de substance radioactives. **19 sont en activités, 5 en démantèlement, 2 en attente de démantèlement et 1 déclassée.**

Parmi les ICPE, les principaux sites sujets à attention sont les installations classées IED-MTD et les installations classées SEVESO. Ces sites sont potentiellement sources de risques chroniques (bruit, impact sur l'air, l'eau...) pour les IED-MTD et sources de risques accidentels (explosion,

incendie, dégagement de substances toxiques...) pour les sites SEVESO.

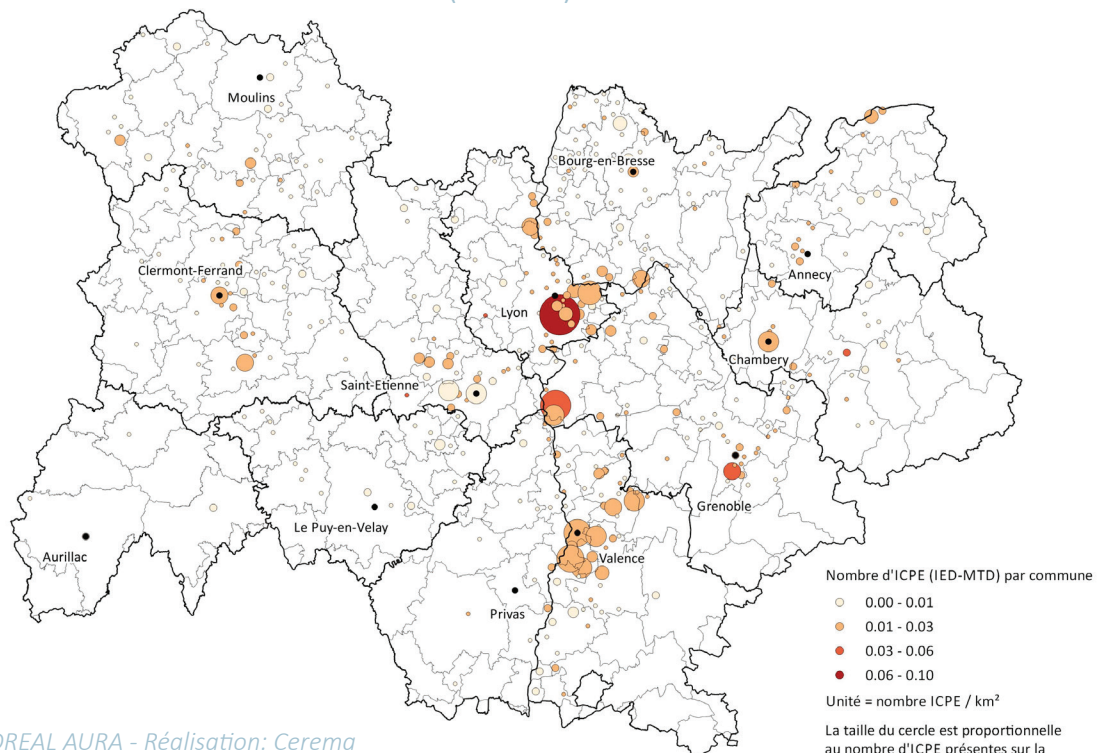
Quant aux INB, un accident nucléaire pourrait conduire à une dispersion atmosphérique ou à un rejet liquide de produits radioactifs dans l'environnement. Ce rejet entraînerait une exposition des populations et de l'environnement et à des rayonnements ionisants. Ceux-ci sont toxiques puisqu'ils endommagent les tissus et/ou les organes en fonction de la dose reçue ou absorbée.

Au-delà des effets des rayonnements ionisants, les INB sont, comme toute installation industrielle, à l'origine de risques et de nuisances non radiologiques tels que les rejets de substances chimiques dans l'environnement ou l'émission de bruit.

Les inspecteurs des installations classées de la DREAL et de la DDPP exercent en région, sous l'autorité des préfets de départements et pour le compte du ministère de la transition écologique, des missions de police environnementale auprès des établissements industriels et agricoles.

L'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) est chargée de l'inspection des INB.

DENSITÉ D'ICPE (IED-MTD) PAR COMMUNE



Source: DREAL AURA - Réalisation: Cerema

Cette inspection a pour objectif de vérifier la conformité réglementaire des établissements et la stratégie du contrôle se base sur le guide « Programme stratégique de l'inspection des ICPE 2014-2017 » (MEEM, 2014). Les établissements les plus sensibles dits « prioritaires » exigent un contrôle annuel.

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), mis en place par la loi du 30 juillet 2003 suite à l'accident de l'usine AZF, recensent les principaux risques accidentels et édictent des règles concernant le renforcement des bâtiments riverains existant et les restrictions sur l'urbanisation future (MEEM2, 2016). Les périmètres sont au nombre de 54 sur la nouvelle grande région et représentent environ 205 km². Ils répartissent en 46 sur l'ex région Rhône-Alpes (soit environ 196 km²) et 8 sur l'ex région Auvergne (soit environ 9 km²).

La base nationale recense au total plus de 700 établissements, dont 605 sont des ICPE classées IED-MTD et 171 des ICPE classées SEVESO sur la nouvelle grande région. Certaines installations sont à la fois classées IED-MTD et SEVESO.

Plus de la moitié des installations industrielles d'ICPE (IED-MTD) présentant un enjeu en termes de santé se situent dans la vallée du Rhône (« couloir de la chimie ») et concernent principalement les départements du Rhône, de la Drôme et de l'Isère.

Plus des deux tiers des installations classées SEVESO se situent également dans la vallée du Rhône et dans l'agglomération grenobloise.

PRINCIPALES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES PAR DÉPARTEMENT EN RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES (INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT RELEVANT DES RÉGLEMENTATIONS SPÉCIALES DE TYPE IED, MTD OU SEVESO)

Type d'ICPE	Départements d'Auvergne-Rhône-Alpes												Total
	03	15	43	63	1	7	26	38	42	69	73	74	
IED-MTD	40	6	19	48	74	17	104	57	38	73	23	32	531
SEVESO	4	1	0	7	6	1	11	29	2	27	6	3	97
IED-MTD & SEVESO	4	0	3	5	7	2	4	21	6	14	8	0	74
Total	48	7	22	60	87	20	119	107	46	114	37	35	702

Source: DREAL AURA - Réalisation: Cerema